

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-cinq,
Le six février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 27/01/2025

Date d'affichage : 27/01/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 14
- votants : 21

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 16
- procurations : 15
- **nombre total de voix exprimées : 31**

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE.

Etaient absents :

Léon BONVALOT, Bernard JACQUET, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Cédric BÔLE,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Jean-Louis MOUGIN a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Charles SCHELLE a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Dominique MOLLIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : DE2025-03 : Reversement après répartition des dépenses des Chemins de la ContrebandeBerger
Levrault

Afin de compléter l'offre d'itinérance sur les chemins de la contrebande, le Parc a mis en place en collaboration avec le Parc du Doubs (Suisse) une chasse au trésor en 2024 sur le site du Saut du Doubs. Cette action transfrontalière permet la découverte de la contrebande de manière ludique et immersive et s'inscrit dans la mesure 3.3.2 de la Charte du Parc « Concilier fréquentation et valorisation durable des sites touristiques et naturels ».

Au vu de la délibération 2022-41 - Chemins de la contrebande franco-suisse, le budget initial de cette opération a évolué avec une répartition financière entre les deux Parcs.

A ce titre et sur justificatifs de factures, le Parc du Doubs (Suisse) doit reverser la somme 2 400 € au Parc correspondant à des frais de gestion diverses.

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- d'autoriser le Président à facturer la somme de 2 400 € au Parc du Doubs (Suisse) et à signer tout document y afférent.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
Le Directeur
Yannick NANCY

